



GESTION D'UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE		MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET MESURES DE LUTTE CONTRE LES PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE	
MESSAGE RELATIF AU NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS			
Date : 02/02/2025 Heure : 13h00			
DESTINATAIRES		EXPEDITEUR	
<p><u>pour action</u></p> <p>SDIS DD-ARS SAMU DIPN Gendarmerie DMD CRS DSDEN DDT DDETS CD Union Maires 259 communes Sous-préfets Préf 78 : Perm Cabinet Presse et Com</p>	<p><u>pour information</u></p> <p>MININT : COGIC PP : COZ PRIF</p>	<p style="text-align: center;">CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE</p> <p style="text-align: center;">Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES</p> <hr/> <p>Téléphone : 01 39 49 78 00 (standard)</p> <p>Télécopie : 01 39 49 79 83 (SIDPC)</p> <p>E-mail : defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr</p>	

Objet : mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques

Référence : arrêté interpréfectoral n° 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France.

Pièces jointes :

- Une fiche relative aux recommandations sanitaires,
- Une fiche relative aux recommandations comportementales.

AIRPARIF prévoit un risque de dépassement en Ile-de-France du seuil d'information et de recommandations **pour les particules fines PM 10** demain **lundi 3 février 2025** avec un niveau compris entre **45µg/m3 et 60µg/m3**.

Vous trouverez en documents joints les recommandations sanitaires et comportementales adaptées à cette situation.